



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

demandeurs d'asile

Question écrite n° 32548

Texte de la question

M. Éric Straumann interroge M. le ministre de l'intérieur sur le nombre de demandes d'asile déposé dans le département du Haut-Rhin en 2010, 2011 et 2012. Il souhaite également connaître le nombre de rejet de ces demandes. pour ces mêmes années.

Texte de la réponse

La demande d'asile en France s'est établie au niveau national, aux chiffres suivants : 2010 : 52 762 demandes, 2011 : 57 337 demandes, 2012 : 61 468 demandes. Pour ces mêmes années, le taux global de rejet (OFPRA + CNDA) des demandes d'asile s'est respectivement élevé à 72,5 %, 74,7 % et 78,3 %. S'agissant du département du Haut-Rhin, en 2010, 1 025 demandes d'asile ont été présentées, dont 619 premières demandes (+ 12 % par rapport à 2009), 87 demandes de réexamen et 319 demandes concernant des mineurs accompagnants. Par ailleurs, le taux de rejet global (OFPRA + CNDA) s'élevait à 74,8 %. Au cours de l'année 2011, la demande d'asile a baissé (-18,7 %), 833 demandes d'asile ayant été présentées, dont 485 premières demandes (- 21,6 % par rapport à 2010), 77 demandes de réexamen et 271 demandes concernant des mineurs accompagnants. Le taux de rejet global s'est élevé à 75,9 %. En 2012, le nombre des demandes d'asile s'est élevé à 959 (+15,1 %), dont 575 premières demandes (+ 18,6 % par rapport à 2011), 89 demandes de réexamen et 295 concernant des mineurs accompagnants. Au cours de cette période, le taux de rejet global a atteint 66,1 %.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32548

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7388

Réponse publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9503